MAIRIE DE
LE REVEST LES EAUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN DATE DU LUNDI 16 FEVRIER 2015

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 FEVRIER 2015

MAIRIE ANNEXE

Sont présents à la séance sous la présidence du **Maire**, M. Ange MUSSO
Etaient présents :
Les adjoints au Maire : Mmes et MM. BROCHEN Michelle – DEMAI Claude – LE TIEC Nicole - MOGGIA Jeanne – NGUYEN VAN NUOI Richard – ROUVIERE Jacques - SIMIAN René – VERGOS Josiane. Adjoints.
Les conseillers municipaux :
Mmes et MM – BARRE Jean-Paul – BARRY DUPRE Magali - DAMILANO Sandrine – DOURLET Christine – FERAUD Jean-Philippe - FEVRE Nathalie – JEAN Thierry – LORENZINI Christine - MARTEL Christiane – MEYRIEU Frédéric – OSPIZI Dominique – REGNAUD Jacqueline – ROCCHI Marie-Claude – ROMANI Gilles - VIZIALE Jean-Marc -

Ont donné procuration conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme CHESNAUD Sophie	à	Mme BARRY DUPRE Magali
- Mme GAUTIER Véronique	à	Mme REGNAUD Jacqueline
- M. GERODEZ Michel	à	M. MUSSO Ange

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance.
B. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2014.
C. Décisions du Maire

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Délibération n° 01/15** : Signature d'un marché de collecte et de transport des ordures ménagères.

- **Délibération n°02/15** : Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un bureau de permanence – salle des Minots.

- **Délibération n°03/15** : Modification des statuts TPM – Compétence politique sportive – Soutien financier aux athlètes de haut niveau de la communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée.

- **Délibération n°04/15** : Institution de la surtaxe pour les résidences secondaires.

- **Délibération n°05/15** : Convention avec l'association d'insertion Tremplin pour l'année 2015 – Entretien et animation – Potagers pédagogiques écoles.

- **Délibération n°06/15** : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015 – Demande de subvention.

- **Délibération n°07/15** : Débat d'Orientations Budgétaires 2015.

- **Délibération n°08/15** : Débat d'Orientations Budgétaires 2015 – Budget de l'eau.

- **Délibération n°09/15** : Budget communal de l'exercice 2015 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement.

- **Délibération n°10/15** : Garanties d'emprunts Terre du Sud Habitat – VEFA parc social public (23 + 8 logements) – Le Jardin des Oliviers.

- **Délibération n°11/15** : Tarifs voyages San Remo et Vintimille

III QUESTIONS ORALES

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 H 00
Monsieur le Maire, comme la loi le lui oblige, fait l'appel en énonçant les quelques procurations données.
Il constate que le quorum est atteint.

A. Désignation du secrétaire de séance
Madame Michelle BROCHEN est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2014.

Le procès-verbal mis aux voix est adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire :
En application des délégations consenties lors du précédent mandat (l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales) et depuis la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2014 :

N° décision	Objet et montant
22/14	Signature d'un **marché** à procédure adaptée pour la création d'ateliers d'animation à l'ASLH. La commune prend en charge les 4 000 € pour concrétiser ce projet avec Horizon Multimedia – Parc Saint Claire – Allée de la Lavande – 83160 La Valette du Var

23/14	Signature d'un **marché** passé suivant procédure adaptée en vue de travaux de voirie au chemin de la Touravelle avec la Société Var'Alp TP – 51 Allée du Vieux Moulin – 83160 La Valette du Var, pour un montant de 8 500 € HT.
24/14	Décision portant acceptation d'un **contrat** de maintenance préventive des hydrants – poteaux incendie – avec la société CAPS – Nice Leader – Immeuble Apollo – 64-66 Route de Grenoble – 06200 NICE
01/15	Signature d'une convention relative à la réalisation de chantiers de débroussaillement à intervenir entre la commune et l'association ADCE 83 pour un montant de 3 000 € par chantier. La convention est conclue pour 2 chantiers maximum.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°01-15 - Signature d'un marché de collecte et de transport des ordures ménagères

Il a été procédé à une mise en concurrence par appel d'offre en vue de la réalisation de prestations de collectes en porte à porte et transport des déchets ménagers et assimilés (traditionnelle), des déchets ménagers recyclables (collecte sélective) et des déchets verts portant sur l'ensemble du territoire communal comprenant:

- la collecte traditionnelle, le transport et l'évacuation des déchets ménagers et assimilés,
- la collecte sélective en porte à porte, le transport et l'évacuation des déchets ménagers recyclables (papiers, cartonnettes, journaux, magazines, revues, corps creux plastiques) et des végétaux.

L'exécution des prestations doit démarrer le 1er avril 2015 au matin, au lendemain du terme du marché en cours, pour une durée de 6 ans.
Une consultation a été lancée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert en date du 04 novembre 2014 par envoi d'un AAPC au BOAMP et JOUE pour la réalisation de prestations collecte et au transport des ordures ménagères de l'ensemble de la Commune de Le Revest les Eaux
Décision du Conseil Municipal : Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché correspondant ainsi que les actes nécessaires à son exécution avec la Société DUNEX, offre variante n°1 pour un montant de 247 000,00 € HT. Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget Principal 2015 et suivants.

Comme demandé, Monsieur le Maire présente l'évaluation du cout du service collecte des OM s'il était exercé en régie :
- 1 BOM : 180 000,00 €
- 2 micro bennes : 50 000,00 €
- Amortissement (pris sur 6 ans, durée du marché attribué) : 40 000,00€
- 6 agents (chauffeurs, ripeurs + remplacements) : 180 000,00 €
- ½ ETP encadrement : 20 000,00 €
- Formations (FIMO, sécurité, collecte…) : 6 000,0 €
- Carburant : 16 000,00 €
- Equipements : 10 000,00 €
- Assurances : 5 000,0 €

Soit un coût de 277 000 €

Cette délibération mise aux voix est adoptée :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n°02-15 - Convention de mise à disposition d'un local (salle des Minots) à titre gracieux au Conseil Général du Var en vue d'assurer une permanence d'action sociale sur la commune

Décision du Conseil Municipal : Il sera procédé à la mise à disposition à **titre gracieux** de la salle des Minots pour la tenue d'une permanence d'action sociale de l'Unité Territoriale Sociale Val Gapeau Iles d'Or, une demi-journée, une semaine sur deux, suite à la demande de la Direction du Patrimoine et des Affaires Immobilières du Conseil Général du Var. Le Département du Var, représenté par Monsieur Horace LANFRANCHI, Président du conseil Général est autorisé à signer une convention de la mise à disposition de la salle communale « des minots »
Madame ROCCHI pose la question de la confidentialité pour les administrés.
Monsieur le Maire précise que le Conseil Général pense que ce service sera un plus. Nous verrons sur le moyen terme si cela fonctionne : peut-être que les Revestois préfèreront continuer à aller sur la Valette. Le Conseil Général dressera un bilan.

Cette délibération mise aux voix est adoptée :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : /

Délibération n°03-15 - Modification des statuts TPM – Compétence politique sportive

Décision du conseil municipal d'adopter la nouvelle rédaction de ces statuts ainsi modifiés.
La rédaction de cette nouvelle compétence est la suivante :
« La Communauté d'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée souhaite apporter son soutien financier aux sportifs amateurs inscrits sur les listes de haut niveau en catégories ESPOIR, JEUNE, SENIOR ou ELITE ; il est soumis aux critères sélectifs et cumulatifs suivants pour le sportif qui devra :
- pratiquer une discipline individuelle sur le territoire de l'agglomération ;
- figurer sur la liste de référence éditée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des sports chaque année ;
Justifier d'une double appartenance au territoire géographique de la Communauté d'Agglomération (siège social du Club et adresse personnelle de l'athlète)
Ce soutien financier est de 400 € annuel versé par TPM au sportif répondant aux critères sus-énoncés. »

Monsieur FERAUD pose la question de l'opportunité d'un forfait identique pour tous sachant que chaque sportif de haut niveau dispose de moyens différents pour faire face à ses besoins. Cette aide pourrait être plus adaptée à chaque cas, plus relative.
Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de modifier les statuts, les modalités de calcul relève de la compétence de TPM.

Cette délibération mise aux voix est adoptée :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : /

Délibération n°04-15 - Surtaxe habitation résidences secondaires

Le Maire expose à l'assemblée que la loi de finances 2014 permet la majoration de 20% de la taxe d'habitation des résidences secondaires, et ce pour inciter à leur transformation en résidence principale
L'objectif recherché par le gouvernement est que les logements existants soient « prioritairement consacrés à l'habitation principale ».
Décision du Conseil Municipal d'adopter la majoration de 20% sur la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale,

Cette délibération mise aux voix est adoptée :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : /

Délibération n°05-15 - Convention avec l'association d'insertion Tremplin pour l'année 2015

La convention avec l'association TREMPLIN a pour objet de formaliser le partenariat établi entre la COMMUNE, TREMPLIN et l'IEN Toulon 3 pour des animations scolaires auprès des élèves des écoles maternelle Dardenne et Elémentaire La Salvatte.
L'association TREMPLIN sera soutenue uniquement par la Commune du Revest Les Eaux pour la réalisation de ces animations centrées sur l'environnement.
La subvention totale est de **5 520 €** et se divise-en :

- **4 820** € couvrant 40h d'entretien et 78h d'animation sur les potagers pédagogiques. ➤ **700 €** couvrant les matériaux et les matériels nécessaires.
  (pm : 2014 : 5520 € dont 700 € de matériaux pour 120 heures d'entretien ainsi que 88 heures d'animation sur les potagers pédagogiques)

Décision du Conseil Municipal de signer la convention de partenariat tripartite avec l'association « Tremplin » et l'IEN Toulon 3 telle que portée en annexe

Cette délibération mise aux voix est adoptée :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : /

Délibération n°06-15 - Dotation d'Equipement des Territoires ruraux – Demande de subvention au titre de l'appel à projet 2015

Décision du Conseil Municipal
Au titre de la DETR 2015, il a été proposé au Conseil Municipal de solliciter des subventions de l'Etat pour les deux projets suivants :

Priorité 1 : Création de Points d'Apports Volontaires au centre du Village (Ordures ménagères et tri sélectif) Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature du financement	MONTANT H.T.	%
Autofinancement :	**28 359,00 €**	**70%**
DETR :	**12 153,00 €**	**30%**
TOTAL :	**40 512,00 €**	**100%**

Priorité 2 : Cuisine centrale scolaire : renouvellement du four et mise aux normes de la laverie. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature du financement	MONTANT H.T.	%
Autofinancement	**22 724,43 €**	**65%**
DETR :	**12 236,00 €**	**35%**
TOTAL :	**34 960,43 €**	**100%**

Décision du conseil municipal : Les plans de financement prévisionnels sont approuvés. Le Conseil municipal décide de solliciter les subventions d'Etat pour ces deux opérations au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015.

Cette délibération mise aux voix est adoptée :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : /

Délibération n°07-15 - Budget Principal : Débat d'Orientation Budgétaire 2015

« Mes chers collègues,
Conformément à la législation, avant de vous présenter le projet de budget pour l'exercice 2015, nous devons débattre des orientations qui président à son élaboration. Ce débat s'inscrit dans le contexte de l'évolution des finances publiques au niveau national et local. Il constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale et une étape importante dans le cycle annuel budgétaire de notre établissement public.
Cette année plus que jamais, nos orientations se feront dans un contexte difficile compte tenu de la crise économique qui se poursuit et des obligations nouvelles que nous impose l'Etat. Le gouvernement a imposé la réforme des rythmes scolaires et une baisse drastiques et inéquitables des dotations.
Plus que jamais, cette situation nouvelle confirme notre volonté de poursuivre la politique de gestion rigoureuse et ambitieuse que nous menons depuis 2001.

En 2015, nous ne devons pas céder à la sinistrose et l'année doit être placée sous le signe de l'action. Nos objectifs de gestion doivent permettre de conserver des marges de manœuvre tout en poursuivant l'amélioration des services rendus à la population, la modernisation de ses équipements et la réalisation des investissements indispensables au développement économique. Nous aurons un programme d'investissement ambitieux qui sera réalisé sans recours à l'emprunt. Nous répondons à la crise par de l'activité sans augmenter les impôts.
Le remboursement complet de la dette communale au 31/12/2013, nous permet une vraie liberté budgétaire.
Dans ce contexte, la commune du Revest-Les-Eaux doit poursuivre sa politique budgétaire volontariste sur les bases de celle entreprise depuis 2001, à savoir ambitieuse, économe des deniers publics et efficace. Les priorités de gestion pour l'année 2015 seront donc les suivantes :

- maintenir la stabilité des dépenses de gestion courantes
- poursuivre la maîtrise des dépenses de personnel
- maximiser l'autofinancement

Je vous proposerai donc un budget responsable, solidaire et ambitieux.

Pour ce faire, notre collectivité locale dispose de recettes assises sur trois axes principaux :

Tout d'abord, la Dotation Globale de Fonctionnement. Cette dotation de l'Etat fond comme neige au soleil depuis 2 ans et la tendance va s'accélérer. Certes, aucun chiffre définitif ne nous est encore parvenu mais toutes les simulations financières montrent une baisse importante et inéquitable. Baisse importante puisqu'en trois ans (2015, 2016, 2017), l'Etat annonce une baisse de l'ordre de 23%. Baisse inéquitable puisque notre Commune verra sa dotation baisser de plus de 55% durant la même période. En effet, notre contribution au redressement des finances publiques sera d'autant plus importante que notre taux d'endettement est nul, notre taux de taxe d'habitation est faible et une partie non négligeable (environ 30%) de nos recettes trouvent leur source ailleurs que dans les taxes et les dotations d'Etat.
Le gouvernement appelle solidarité ce qui n'est que la sanction des bons élèves. « Vous avez bien travaillé : vous n'avez plus de dettes, vos taux d'imposition sont faibles, vos recettes sont diversifiées, vous avez fait les efforts au moment opportun, vous devez donc payer pour ceux qui n'ont fait aucun effort! »
Je vous rappelle que l'endettement des collectivités locales représente moins de 15% de l'endettement de la France pour plus de 70% de l'investissement public.
Aussi, notre budget prévoira une baisse de l'ensemble des dotations d'Etat de l'ordre de 20% en 2015.

Ensuite, l'impôt. La commune a fait le choix, dans ce contexte de grandes difficultés économiques, de ne pas augmenter ses taux. Ainsi, à l'exception de l'augmentation des bases, décidées par l'Etat, les recettes issues de la fiscalité locale n'augmenteront que faiblement (nouvelles constructions...). C'est une décision importante qui nécessitera des efforts de rigueur mais que nous maintiendrons tant que cela sera possible. Evidemment, si l'Etat ne revient pas sur ses décisions concernant les dotations, nous aurons beaucoup de mal à maintenir nos taux d'imposition actuels dans les années à venir. Je vous rappelle que notre Commune est classée 149ème sur 153, sachant que la plus imposée est classée à la première place.

Enfin, la carrière de Tourris au Revest qui constitue le 3ème volet principal des recettes de la commune. En effet, la société SOMECA exploitante du site paie une redevance à la ville assise sur son chiffre d'affaire. Les projections pour l'année à venir font apparaître une baisse d'activité qui pourrait s'avérer importante. En 5 ans, la baisse de la redevance est de 200 000 €.

La conséquence directe de ce ralentissement est la baisse corrélative des recettes d'exploitation. Baisse, qui je vous le rappelle, avait été anticipée les années antérieures, ce qui nous permettra un atterrissage moins douloureux.

Aussi dans un contexte difficile, où les perspectives de recettes risquent de ne pas croître, voire de baisser, je vous propose de ne pas céder à la sinistrose et de poursuivre notre politique volontariste autour de trois axes majeurs :

Poursuivre la maîtrise des dépenses de personnel. Cette année encore, celles-ci demeurent sous le seuil des 50 % des dépenses de fonctionnement. Nous avons su rationaliser nos ressources humaines pour offrir à la population des services toujours plus nombreux.
Cela malgré plusieurs décisions de l'Etat avec un impact direct sur les dépenses communales :
+ Réforme des rythmes scolaires sans réelle compensation financière (plus de 85000€ de dépenses pour 17000€ de compensation, soit 4%). Nous élaborerons un Projet Educatif Territorial pour bénéficier des aides de l'Etat pour l'année scolaire 2015/2016.
+ Reclassement Indiciaire des agents territoriaux qui entraine une augmentation d'environ 1,5% de nos dépenses de personnels, soit 30000€ en 2015.

Maintenir une capacité d'autofinancement élevée pour les investissements que la commune souhaite réaliser. Cette capacité d'autofinancement est le principal indicateur de notre santé financière. C'est cette dernière qui nous autorise à soutenir le rythme important de nos investissements et qui nous exonère de toute contrainte extérieure.

Maintenir notre participation élevée au Centre Communal d'Action Sociale, afin qu'il soit en mesure de poursuivre, voire d'amplifier si nécessaire, sa politique d'aide aux personnes les plus démunies.

Pour conclure, nous demeurerons, en 2015, une des Communes les moins imposées et la Commune la moins endettées du Var, tout en offrant tous les services publics de proximité : crèche, accueil péri-scolaire, poste avec DAB, CCAS, politique jeunesse....

A l'évocation de la prochaine mise en œuvre d'un PEDT, Monsieur FERAUD demande si la somme de 17 000 € correspondant à l'aide de l'état peut être affectée à l'amélioration des activités réalisées dans les écoles.
Monsieur le Maire précise que cette aide est une compensation destinée à faire face aux nouvelles obligations imposées par l'Etat.
Il est ouvert à la discussion autour de la réalisation du PEDT.
Madame ROCCHI demande s'il est possible d'étendre la réflexion aux écoles maternelles.
Monsieur le Maire y est favorable en rappelant qu'il n'impose pas les activités aux Directeurs d'école.
Sur la question des rythmes scolaires mis en place, il rappelé que les parents ont été consultés. Des modifications ne seront envisagées que si les parents le demandent.
Madame ROCCHI souhaite savoir s'il est possible, comme prévu, de faire un point en commission écoles en mars sur les activités mise en place. Elle rappelle la demande des élus de voir mises en place des activités à l'école maternelle au cours de l'année quand les enfants grandissent et que la durée de la sieste s'écourte. Monsieur le Maire précise que de nombreuses activités sont déjà mises en place à l'école maternelle de Dardennes.
Monsieur le Maire indique que ce point pourra judicieusement être réalisé après les derniers conseils d'école.
M FERAUD, évoquant la « poire pour la soif » que la commune conserve, demande s'il est possible de l'utiliser pour effectuer un diagnostic complet et technique (phonique,

énergétique) des bâtiments municipaux dans la perspective d'économies futures et d'une contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.
Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'a pas besoin d'audit pour savoir ce qui est à faire sur nos bâtiments et, qu'au-delà des changements d'huisserie pour mettre en place des triples vitrages (déjà entamé sur les bâtiments les plus anciens et à finaliser sur les autres), le remplacement du préfabriqué utilisé par La Directrice de l'école élémentaire est également envisagé (mise en place d'un nouveau préfabriqué RT 2012).
Monsieur FERAUD demande si sont prévues au PB 2015 les inscriptions budgétaires relatives à l'amélioration de l'accueil au niveau de la petite enfance.
Monsieur le Maire souhaite recadrer les actions à mener au niveau du mandat. Ce projet est porté au programme et sera réalisé durant les 6 ans du mandat. La priorité pour 2015-2016 sera la réalisation d'une salle d'évolution et d'un préau sur l'école maternelle Dardennes qui devrait débuter en 2016, compte tenu de la procédure. Vient ensuite la micro crèche (10 places maxi). Le Débat d'Orientation Budgétaire ne présente pas les détails des investissements à réaliser. L'idée est que la micro chèche puisse ouvrir dans 2 ou 3 ans.
Monsieur FERAUD évoque également l'avancement des projets sur l'ancien moulin et demande si une opération est budgétée. Monsieur le Maire informe que la commune souhaite d'abord poser la réflexion sur un projet d'ensemble et qu'il convient, en préalable, de régler la question des occupants (un locataire et un usufruitier)

Le conseil municipal a donné acte à Monsieur le Président de séance, que le Débat d'Orientations Budgétaires – **Budget Principal** – concernant la Commune du Revest-Les-Eaux **pour l'exercice 2015**, prévu par la loi, s'est déroulé ce jour.

Délibération n°08-15 - Budget annexe de l'eau : Débat d'Orientation Budgétaire

Extrait du débat :
En 2015, comme toujours, les orientations prendront en compte et maintiendront la politique tarifaire qui place le prix de l'eau de notre commune en dessous de la moyenne nationale du prix pratiqué dans les communes de même strate.
La renégociation avec le titulaire de la nouvelle DSP a permis de diminuer la part de rémunération du fermier et donc le prix de l'eau tout en garantissant un niveau de qualité de service élevé et le renouvellement/renforcement des réseaux existants.
Tarifs :
Les tarifs sont les suivants pour un compteur classique en DN15 :

	Tarif au 1/01/2013	**Tarif au 1/01/2015**
Abonnement €/an	40,04 €/an	40,40 €/an
Part proportionnelle €/m^3	1,6662 €/m^3	1,6342 €/m^3
Facture 120 m^3	239,98 € HT	236,50 € HT

Cela représente un maintien de la facture 120 m3 part délégataire pour un compteur en diamètre DN15.

Madame Martel demande que soit communiquée aux élus l'évaluation du coût de l'eau s'il était exercé en régie. Monsieur le Maire fournira des témoignages d'élus qui ont municipalisé. Il indique que la commune achète l'eau à Toulon au prix fort (traitement et transport). Madame MARTEL demande s'il n'est pas possible, dans le cadre de l'intercommunalité, de rechercher une mutualisation sur TPM. Monsieur le Maire répond que le transfert de la compétence à TPM est à l'étude.

Cette délibération mise aux voix est adoptée :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : /

Délibération n°09-15 - Budget communal de l'exercice 2015 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

Décision du conseil municipal :
Dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2015, afin de permettre la continuité du service public et de ne pas interrompre les projets en cours, le conseil municipal décide d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, lesquelles seront reprises au budget primitif de l'exercice 2015 de la commune :

Programmes	Libellés	Montant des crédits inscrits exercice **2014** ***HORS R.A.R.***	dont le quart est de	Crédits ouverts à reporter au budget primitif exercice **2015**
11	Administratif	30 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
12	Restaurant scolaire	50 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
13	Ecoles	350 000,00 €	87 500,00 €	87 500,00 €
18	Travaux bâtiments	150 000,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €
22	Patrimoine	50 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
27	Services Extérieurs	80 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
29	Aménagements Village	170 000,00 €	42 500,00 €	42 500,00 €
35	Police et sécurité	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
116	Sports	21 287,26 €	5 321,81 €	5 300,00 €
119	Voirie	208 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €
TOTAL		**1 119 287,26 €**	**279 821,81 €**	**279 800,00 €**

Décision du Conseil Municipal : Ces ouvertures de crédit seront reprises au budget primitif 2015.

Cette délibération mise aux voix est adoptée :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : /

Délibération n°10-15 - Garantie d'emprunt Terre du Sud Habitat

L'office public de l'habitat « Terres du Sud Habitat » a sollicité le Conseil Général du Var et la mairie du Revest-les-Eaux, d'une demande de garantie à hauteur de 50 % sur ces emprunts, soit des montants de
Prêts 1 : 352 500,00 euros
Prêts 2 : **1 082 364,00 euros**.

Décision du Conseil Municipal :
(PRETS N°1): Accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de Prêts d'un montant total de **352 500,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
Ces Prêts constitués de deux Lignes du Prêt PLUS et PLUS FONCIER sont destinés à financer l'acquisition de **8 logements locatifs sociaux en VEFA** dans la résidence Les Jardins des Oliviers sise à Le Revest les Eaux.

(PRETS N°2): Accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de Prêts d'un montant total de **1 082 364,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
Ces Prêts constitués de quatre Lignes du PLAI, PLAI Foncier, Prêt PLUS et PLUS FONCIER sont destinés à financer l'acquisition de **23 logements locatifs sociaux en VEFA** dans la résidence Les Jardins des Oliviers sise à Le Revest les Eaux.

Cette délibération mise aux voix est adoptée :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : /

Délibération n°11-15 - Tarifs voyages San Remo et Vintimille

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'Un tarif unique de 10 € fixé par personne et pour les 4 voyages organisés par la mairie à destination de San Remo et Vintimille. Deux représentants accompagnent et encadrent.

Mme ROCCHI demande si les tarifs sont les mêmes pour les Toulonnais.
Monsieur le Maire répond par l'affirmative, s'il reste des places disponibles.

Cette délibération mise aux voix est adoptée :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : /

III. QUESTIONS ORALES

Question orale n° 1 (Monsieur FERAUD)

« Il se dit dans le village que le Conservatoire National à Rayonnement Régional va fermer ses portes à la rentrée prochaine. Les élus de la liste « Pour Le Revest, une alternative de démocratie » souhaitent savoir si cette rumeur est fondée et quels sont les arguments qui sont avancés pour cette éventualité. Ils demandent que le Conseil Municipal soit pleinement informé et consulté sur cette fermeture et ses conséquences, et sur l'éventuelle utilisation des locaux qui seraient ainsi libérés. Dans ce cadre, ils proposeraient la mise à disposition de locaux dédiés aux adolescents, aux jeunes de la commune et aux associations qui n'en disposent pas à ce jour. »

Monsieur le Maire :

« Pour informer, encore faut-il y avoir une information. Le CNR est créé par TP M et il appartient à TPM de trancher après information des communes. TPM a des ressources et des dotations qui baissent et cherche des économies, l'audit des services et des CNR est effectué en ce sens, voilà où on en est. Peut-être que sur l'agglomération certains CNR vont fermer, mais ce sera avec l'accord des Maires concernés. Aujourd'hui, il n'y a pas de décision de fermer le CNR du Revest. Et si le CNR du Revest devait fermer, oui, les locaux seront réattribués. »

Question orale n° 2 (Madame MARTEL)

« Le Conseil Municipal du 20 juin 2014 a mis en place une commission ad hoc pour travailler sur une nouvelle rédaction de son Règlement Intérieur. Cette commission a achevé ses travaux le 10 octobre après 2 séances de travail constructives. Monsieur le directeur de cabinet devait formaliser par courrier les points d'accord intervenus, les modifications acceptées, et le conseil Municipal devait être saisi. Quatre mois après la fin des travaux de cette commission, le courrier annoncé n'est pas parvenu aux membres de la commission. Nous aimerions savoir à quelle date le Conseil Municipal sera invité à voter le nouveau Règlement Intérieur »

Monsieur le Maire :

« Pour moi, la commission n'a pas fini de travailler : Richard va convoquer la commission pour voter sur le dernier projet. Si c'est ok : le projet sera présenté au conseil du 30 mars » En cas d'avis défavorable de la commission, elle poursuivra ses travaux.

Question orale n°3 (Madame ROCCHI)

La Loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars comme Journée Nationale du Souvenir et de Recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, en référence au cessez le feu en Algérie proclamé le 19 mars 1962. L'agenda municipal 2015 ne mentionne pas cette commémoration qui devrait y figurer, comme celles du 8 mai et du 11 novembre. Nous sommes très attachés à toutes les actions mémorielles, par respect pour les Hommes et les Femmes qui sont morts, par respect pour l'Histoire et parce que nous sommes opposés à toute tentative de révisionnisme. Parce que connaître son histoire, connaître et transmettre l'histoire de son

pays est fondamental pour la construction de chacun et la cohésion de tous. Nous vous demandons quelles seront les modalités de commémoration du 19 mars dans notre commune.

Monsieur le Maire :

« D'abord, je suis très heureux que vous soyez attachés aux cérémonies mémorielles, ce serait bien qui vous y assistiez. Il existe deux dates officielles pour commémorer la fin d'une même guerre : le 19 mars et le 05 décembre. La loi n'impose aucune obligation aux Maires, seul le Préfet doit organiser des cérémonies dans le département. J'ai donc demandé à l'association des anciens combattants du Revest qui m'ont fait part de leur choix du 05 décembre » Il n'y aura pas de commémoration le 19 mars »

Fin de la séance à 21h20

LE MAIRE

MAIRIE DU REVEST-LES-EAUX (Var)